

2022/.....

**AFFICHÉ**  
LE 12/12/2022

Parafe

DELIBERATION N°324

**OBJET : ANNEE 2022- BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE N°3**

ENTENDU l'exposé de Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1, L2312-1 et L.2312-2;

VU le budget primitif 2022 en date du 11 avril 2022 ;

VU la décision modificative n°1 en date du 15 juin 2022 ;

VU la décision modificative n°2 en date du 28 septembre 2022 ;

VU la commission Finances, Budget ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

APPROUVE la décision modificative n°3 pour le budget principal de l'exercice 2022 ci-après.

**DM N°3**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chap./ art	Libellé	MONTANT	Chap./ art	Libellé	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	75 600.00	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000.00
6042	ACHATS PRESTATIONS DE SERVICE	60 000.00	6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	70 000.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	6 200.00	70	PRODUITS DES SERVICES	25 000.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	9 400.00	7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT	25 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	98 000.00	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	23 000.00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	98 000.00	7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	23 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	68 200.00			
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 300.00			
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	59 400.00			
657363	SUBVENTION ETABLISSEMENT A CARACTERE ADMINISTRATIF	7 500.00			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	29 100.00			
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	29 100.00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-152 900.00			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-152 900.00</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>118 000.00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>118 000.00</b>

2022/.....

Parafe

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chap./ art	Libellé	MONTANT	Chap./ art	Libellé	MONTANT
			16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	152 900.00
			1641	EMPRUNT EN EUROS	152 900.00
			021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-152 900.00
			TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-152 900.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.00

Délibération adoptée par :

- ✓ 31 voix Pour : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick Salmon, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ 3 Abstentions : Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Aline PALOMARES.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 13 décembre 2022

La secrétaire de séance,  
Christine FLECK



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 13 décembre 2022

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



2022/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	23
Absents :	12
Pouvoirs :	11
Votants :	34
Convoqués le : 5 décembre 2022	

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux-le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Jysiane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame Isabelle DUPUIT, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Indira GOKOUL, Madame Chantal LAÏK, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

**ABSENT NON EXCUSE :** Madame Virginie NOTTOLA

<b>POUVOIRS DE :</b> Madame Isabelle DUPUIT	à	Monsieur Jean-François ONETO
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Patrick Salmon
Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Chantal LAÏK	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Monsieur Paulo SOLGADO LOPES
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Madame Béatrice LAINÉ
Monsieur Malek BENSAL	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Jean-Jacques TSANGA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Il est à noter que Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA est sorti pendant la délibération n°2 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2021) et est revenu avant le vote de la délibération n°3 (Approbation du rapport de la CLECT 2022).*